



La certification RED 2 : Prouver la durabilité du Gaz produit

alsace.chambre-agriculture.fr



Céline VEIT – Chambre d'Agriculture Alsace



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE

La directive européenne RED (= Renewable Energy Directive)

Son objectif :

- Définir les objectifs de production d'énergie renouvelable en Europe et les règles pour l'atteindre

RED 1 :
20% d'Enr
en 2020

Les versions :

- RED 1 (2009) concernait la production de biocarburants
- RED 2 (2018) a été étendu à la production de chaleur, froid, électricité à partir de biomasse. → METHANISATION

RED 2 :
32% d'Enr
en 2030

Les règles :

- Pour être considéré comme « RENOUELABLE », les sites « obligés » vont devoir répondre à certaines exigences :
 - sur la durabilité de la biomasse utilisée
 - pour les sites les plus récents, sur l'atteinte d'un niveau de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

RED 3 :
42,5% d'Enr
en 2030 ?

Les enjeux

- La préservation du tarif

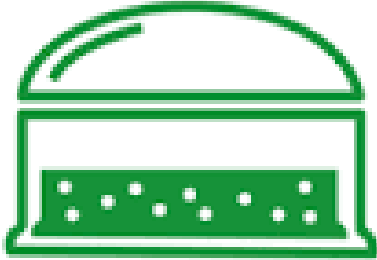
Qui est concerné ?

alsace.chambre-agriculture.fr



Qui est concerné ?

Tous les sites de plus de 19,5 GWh/an :
Injection : +200 Nm³/h
CoGénération : + 800 kWe en CoG



Les sites mis en fonction après le
1^{er} janvier 2021



Critères de durabilité de la
biomasse

Exigences de baisse des
émissions de GES

REGLEMENTAIRE



Tarif de revente

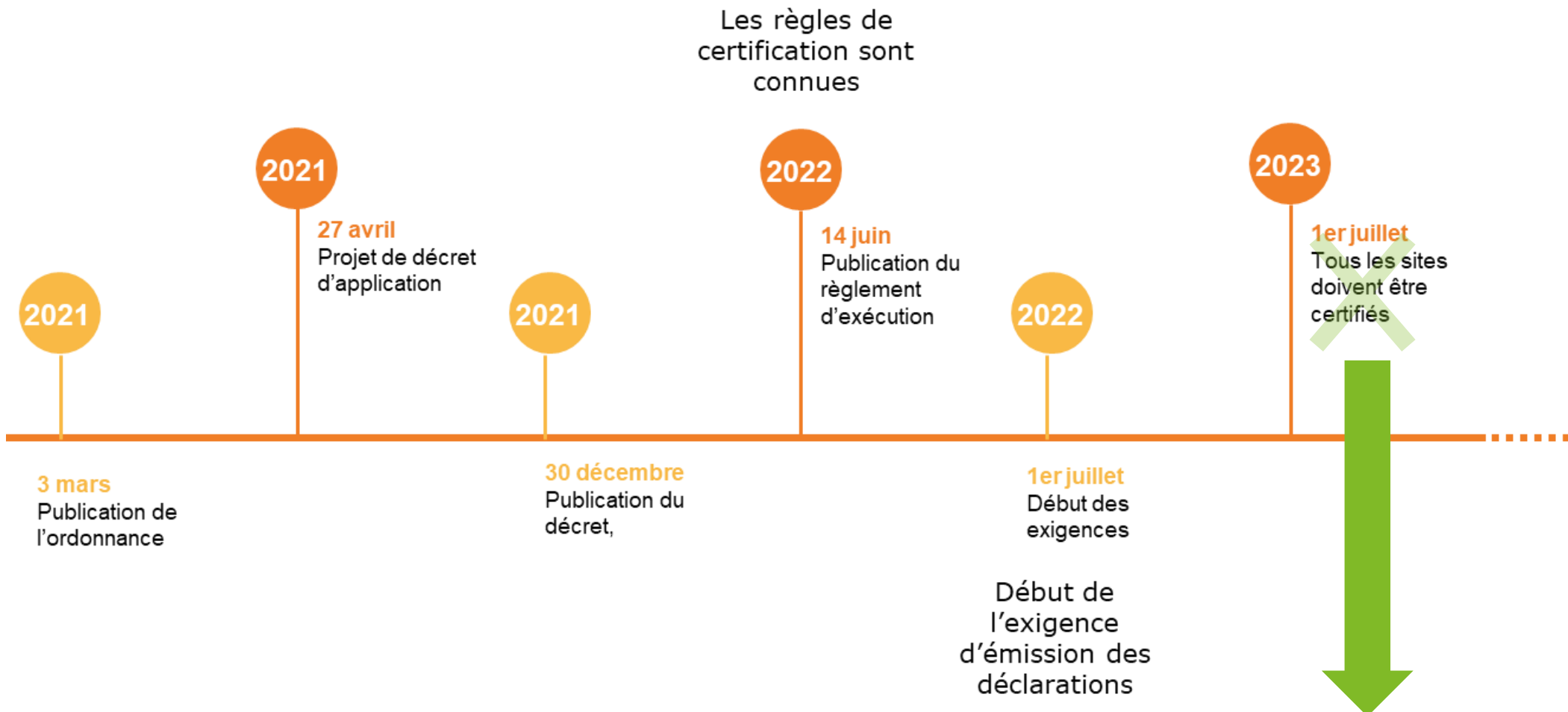
Lot de biogaz

POS* biométhane

(*proof of sustainability = preuve de durabilité)

*À valoriser sur le marché
(peu de gaz vert certifié sur la marché)*

Le calendrier

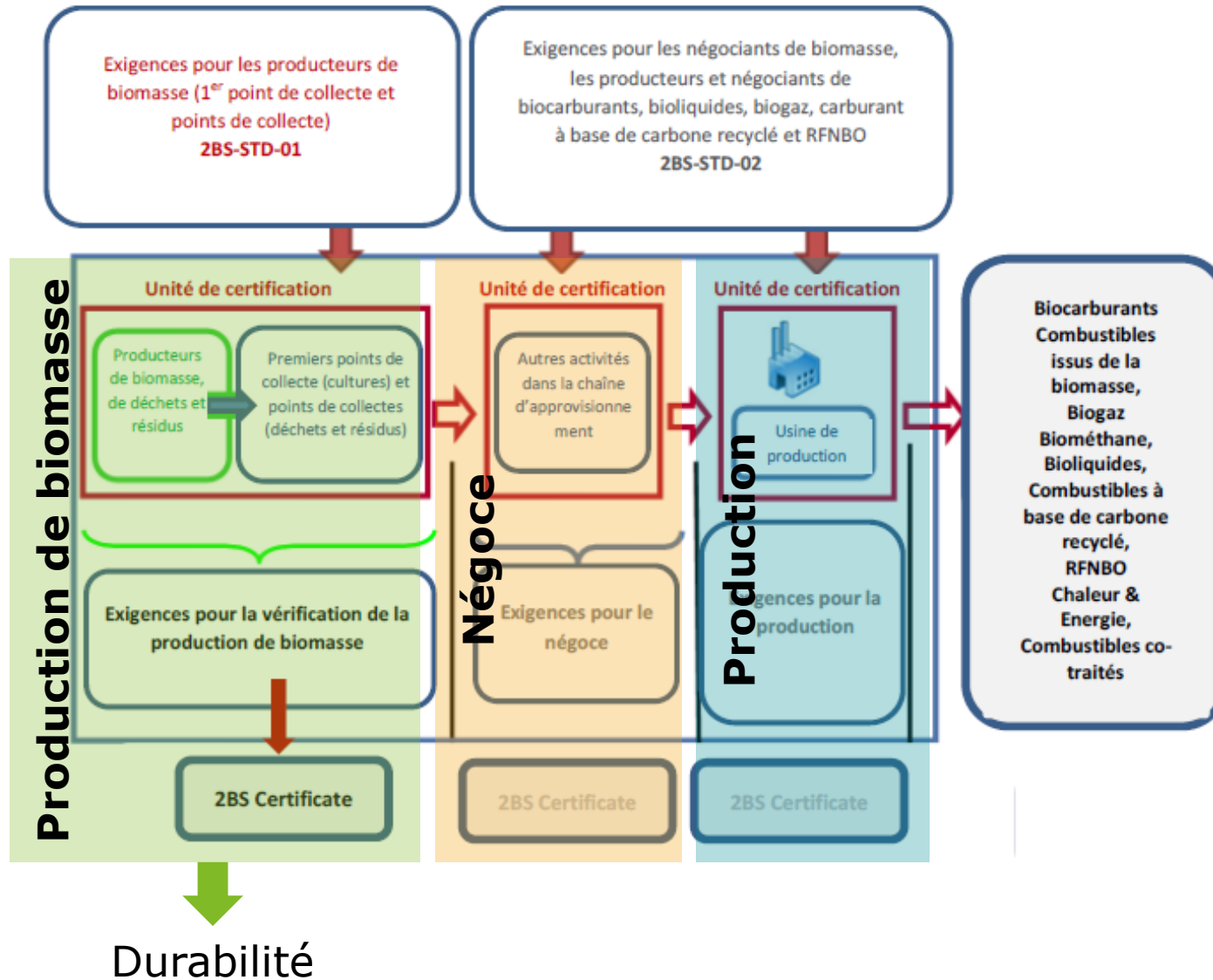


Consignes DGEC 26/05/23 :
Pour tous les obligés : avoir une preuve écrite de prise de rendez-vous pour un audit avant le 31/12/2023

DURABILITE de la Biomasse :

- agricoles**
- autres qu'agricoles (ex : IAA)**

Les différentes unités de certification



Les critères de durabilité

Art. L. 281-7. – Les biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse produits à partir de biomasse agricole ne doivent pas être produits à partir de matières premières qui proviennent :

De terres de grande valeur en termes de biodiversité



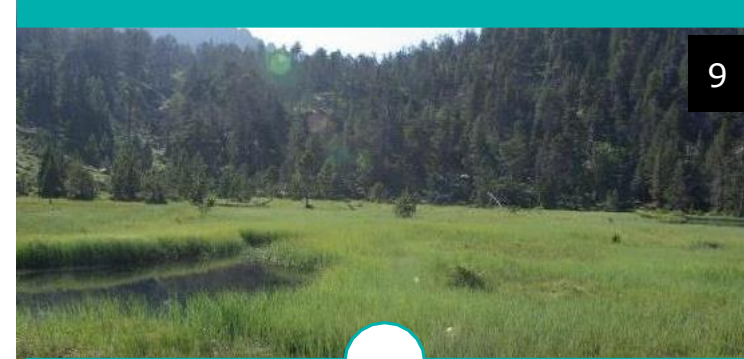
Désignent des surfaces à protection stricte (Réserves naturelles, Parc Nationaux, Zones Natura 2000, etc...)

De terres présentant un important stock de carbone



Boisements, forêts

De terres ayant le caractère de tourbières



A priori cas de figure rare

+ PNR. Exemption possible si l'activité agricole est en adéquation avec les objectifs de conservation de la zone

➤ Terres de grande valeur en terme de biodiversité

- Parcelles situées dans des zonages environnementaux :
Natura 2000, APB, réserves naturelles,...

➔ Prouver qu'il n'y a pas de mesures restrictives à l'exploitation de ces parcelles

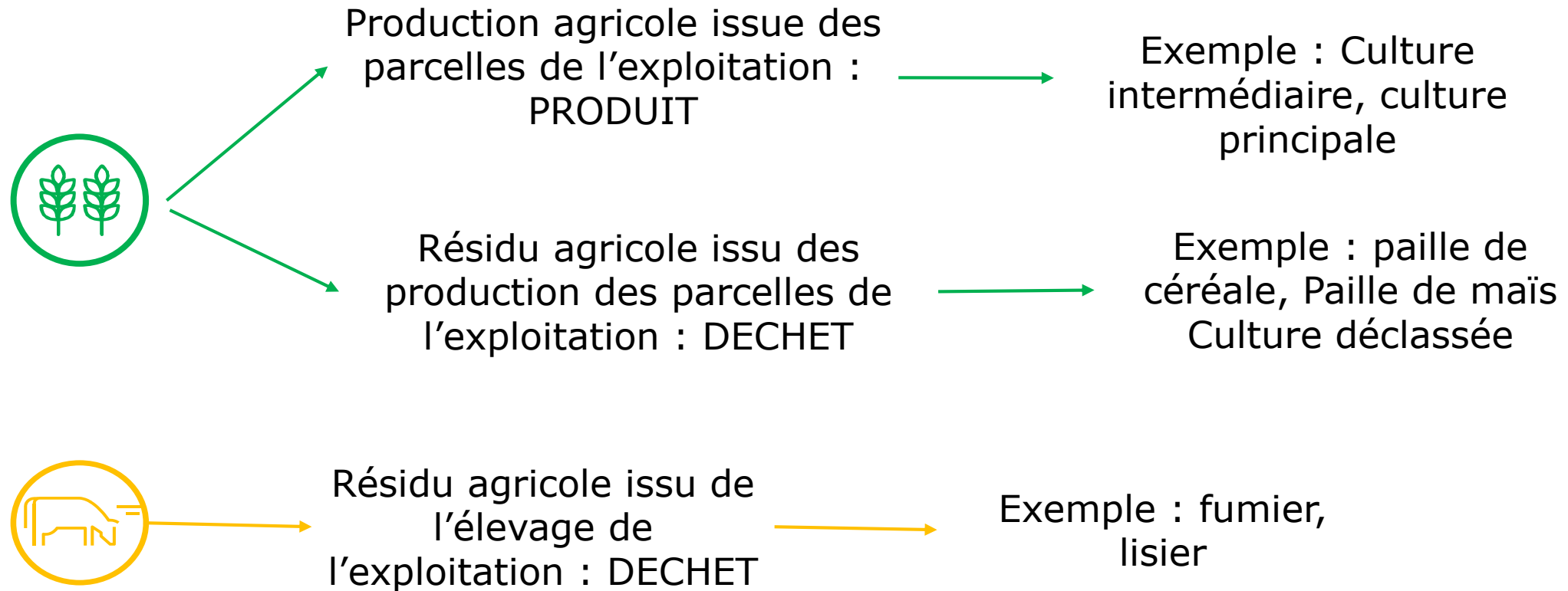
- Parcelles qui ne proviennent pas d'anciennes prairies permanentes (>1ha), (ou forêts, boisements,...)

➔ Statut de la parcelle en 2007/2008 (TL ou STH)
Si retournement → biomasse non durable

▶ Durabilité agricole : les analyses

ANALYSE DECHETS AGRICOLES (1/2)

- Rappel: différences produit et déchets agricoles



➤ Durabilité agricole : les analyses

ANALYSE DECHETS AGRICOLES (2/2)

- La durabilité des déchets végétaux doit être étudiée (paille, menue paille) → analyses biodiversité et statut 2008
- Pas de durabilité pour les effluents MAIS nécessité de vérifier le potentiel de production de l'élevage apporteur

▲ Hors Agricole : Co-produit / Déchets

- Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire;
- **Aucune matière ne doit être intentionnellement modifiée ou contaminée pour répondre à cette définition**, c'est-à-dire que la pratique consistant à « ajouter des déchets à une matière qui n'était pas un déchet » pour faire en sorte que le lot ou une partie du lot relève de l'annexe IX, est une fraude et une non-conformité critique



DECHET



Pas de preuve de durabilité
à fournir



CO-PRODUIT



Preuve de durabilité à obtenir

Calcul des émissions de Gaz à effet de serre (GES)

16

alsace.chambre-agriculture.fr



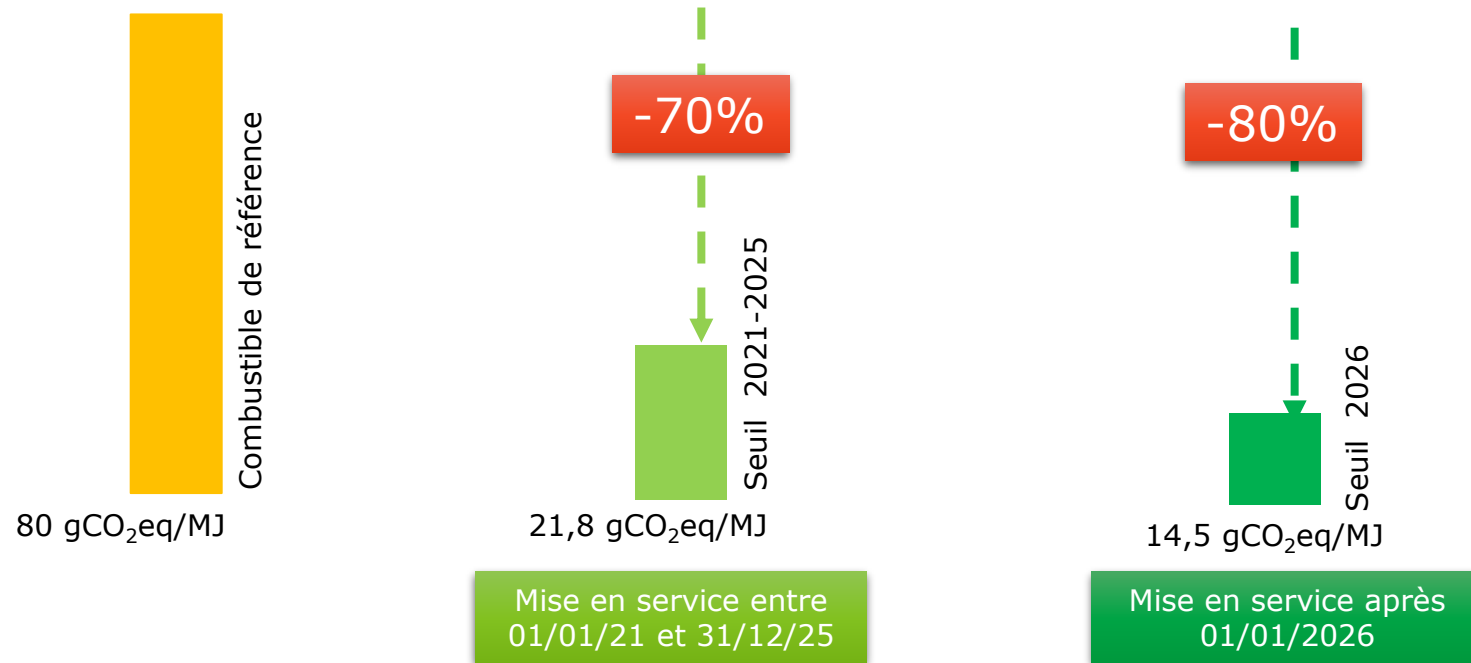
**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALSACE

▲ Baisse des GES / combustible de référence

La production d'électricité, de chaleur et de froid à partir de combustibles ou carburants issus de la biomasse, la production de biogaz injecté dans un réseau de gaz naturel, [...]doi[t] présenter un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre **d'au moins 70 %** par rapport aux émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation de combustibles d'origine fossile lorsque cette production a lieu dans des installations mises en service du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2025**.

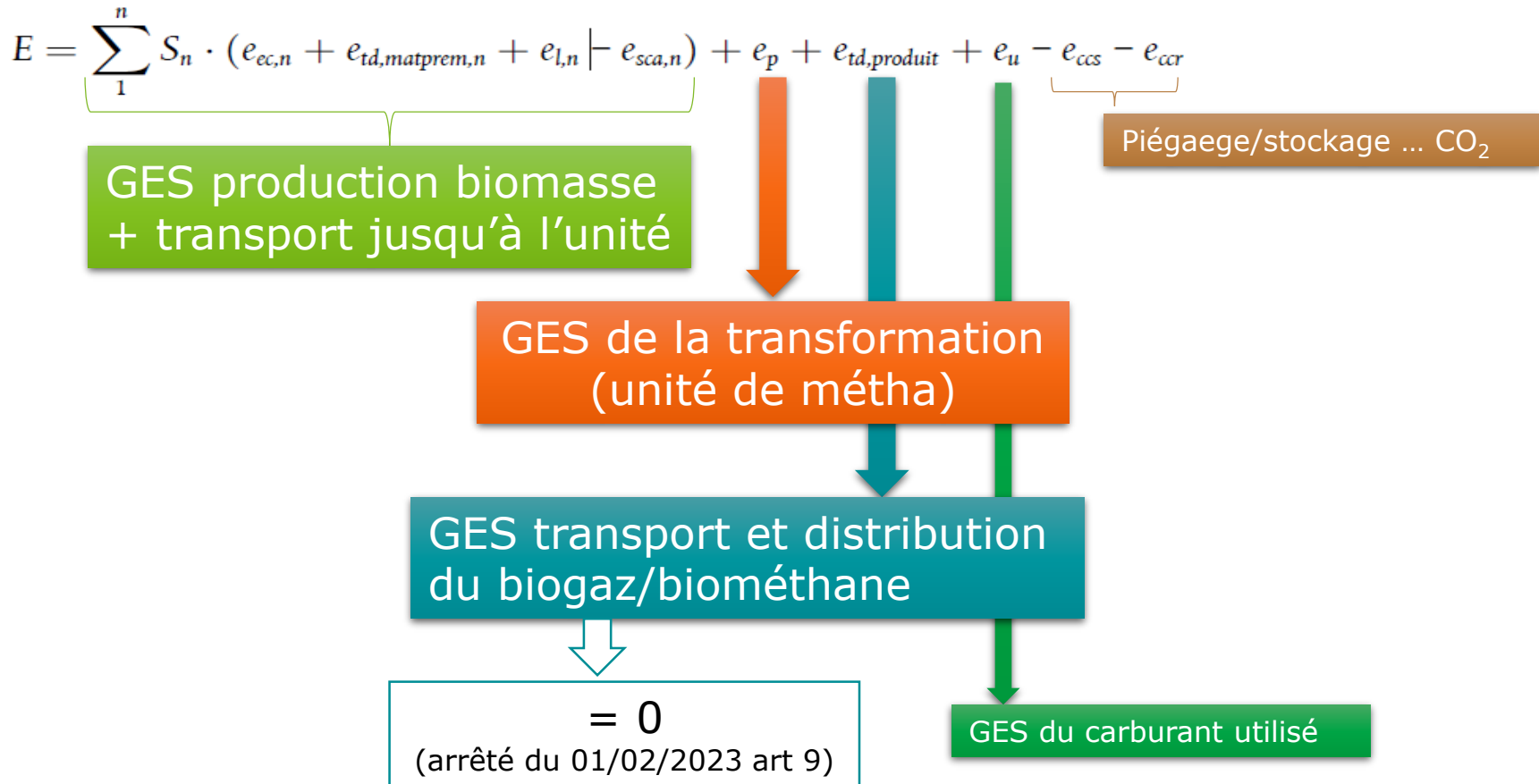
Ce pourcentage minimal est porté à 80 % pour les installations mises en service à partir du 1er janvier 2026.

L'arrêté du 1^{er} février 2023 précise les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre attendus (cf graphique)



Calcul GES

En cas de codigestion de n substrats dans une installation de méthanisation pour la production d'électricité ou de biométhane, les valeurs réelles des émissions de gaz à effet de serre du biogaz et du biométhane sont calculées selon la formule suivante:



➤ 2 types d'intrants

▪ Résidus et déchets :

- Effluents d'élevage
- Résidus de récolte : ex : paille de maïs
- Déchets d'IAA



GES production = 0 (voire bonus pour les effluents d'élevage)
+ GES transport à calculer

▪ Biomasse

- Agricole : CIVE, herbe, cultures dédiées
- Co-produits IAA



GES production +
transport à calculer

GES production de la biomasse

- Pour chaque culture/parcelle - itinéraire technique avec :

SEMIS			INTERVENTIONS						FERTI AZOTEE						TRAITEMENT				
Semence	Facteur d'émission semence	Dose (kg/ha)	Semis (nb)	traitement (nb)	ferti liquide (nb)	ferti solide (nb)	recolte (nb)	Autre (l/ha)	Carburant (l/ha)	N Urée	N Sulf ammo	N ammoni tr	N S39	N autre	N orga	P	K	Phyto kg/ha de mat active	Glypho kg/ha de mat active

Les données nécessaires :

- Semis : type + dose
- Travail du sol : toutes les interventions
- Fertilisation minérale : type de produit + dose
- Fertilisation organique : type + dose
- Traitements phytosanitaires : type + dose
- Récolte



Outils d'enregistrement type MesParcelles

20

GES transport

Prise en compte de la distance entre la parcelle et ABH

Bilan massique

alsace.chambre-agriculture.fr



➤ Bilan massique : objectifs

Le bilan matière permet que les matières premières présentant des caractéristiques de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre différentes puissent être mélangées au cours des processus de production. La traçabilité de tous les intrants doit être rigoureuse et l'opérateur doit pouvoir démontrer le lien entre ce qui entre et ce qui sort.

ENTREES ≥ SORTIES

Tout doit être tracé :

- Toutes les matières passent sur le pont bascule
- Revue de contrat : contrat/ BL/ facture ...

Déroulement

alsace.chambre-agriculture.fr

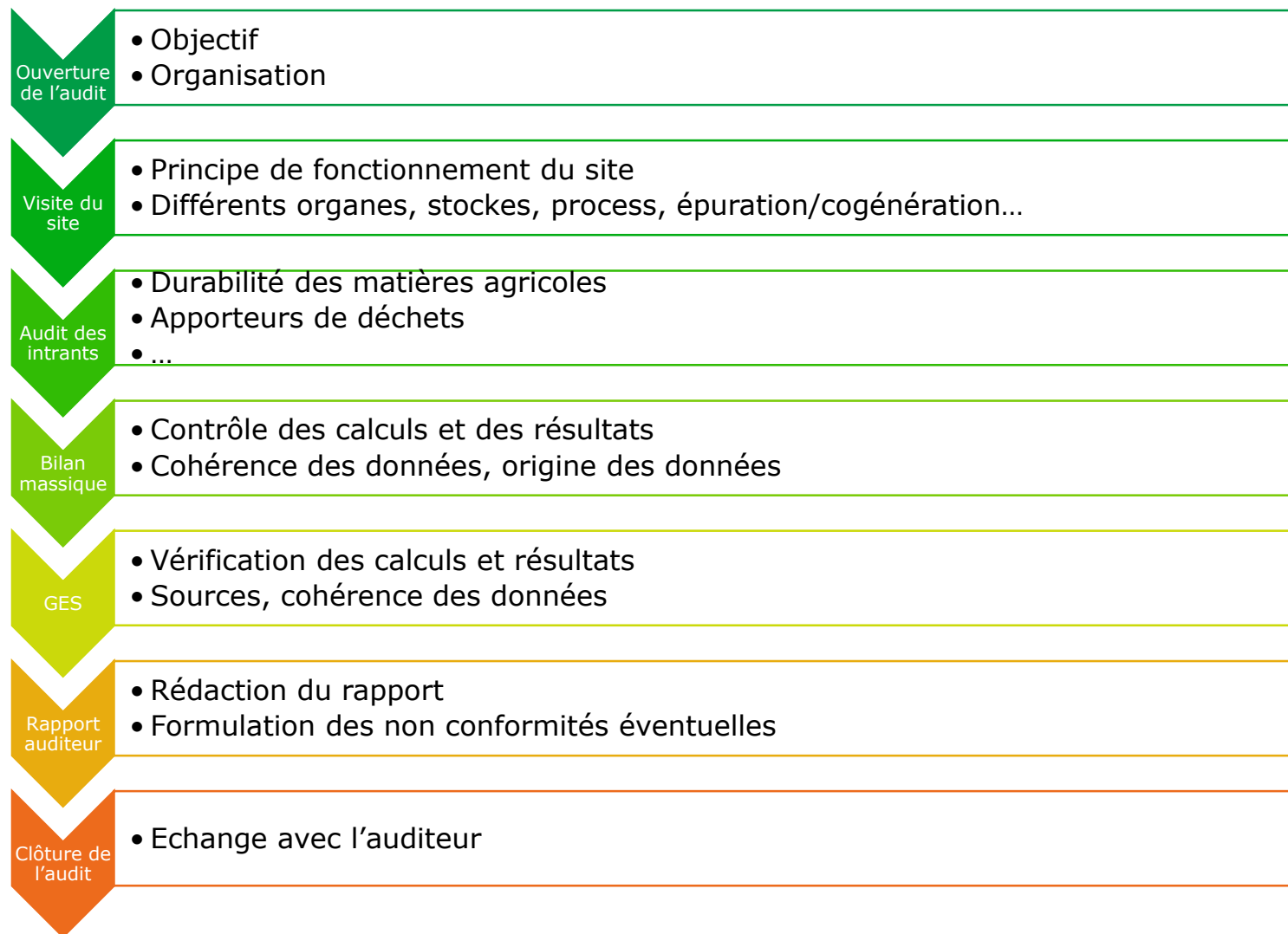


Processus de certification

- Choix d'un schéma volontaire
- Réservation d'un bureau audit → prédéfinition d'une date d'audit
- Préparation de l'audit
- (Audit blanc)
- **Audit** (voir slide suivante) → Certification valable 5 ans
- Audit de contrôle annuel
- Audit de certification tous les 5 ans



➤ Déroulé type d'un auditn(2BSVS)



Témoignage

Régis HUSS – Président ABH